

# LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في  
الصحافة الوطنية

21 et 22/11/2015



## Politique migratoire La démarche marocaine expliquée à Strasbourg



La démarche marocaine en matière de gestion migratoire a été présentée, jeudi à Strasbourg, par Houria Esslami, membre du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), dans le cadre des ateliers du quatrième Forum mondial de la démocratie. Lors de son intervention, M<sup>me</sup> Esslami a rappelé le contexte de la question migratoire au Maroc qui, de pays de transit, est devenu un pays d'accueil, ce qui a nécessité l'adoption, en 2013, d'une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle, basée sur une approche globale, humaniste et respectueuse des droits humains, suite aux recommandations issues du rapport du CNDH sur la situation des étrangers intitulé «Étrangère et droits de l'Homme au Maroc, pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle». L'intervenante a également rappelé les actions qui ont été menées, depuis cette date, par les pouvoirs publics, notamment le renforcement du cadre institutionnel avec la création d'un département ministériel chargé de la migration et responsable de la mise en œuvre et de la coordination de cette nouvelle politique, qu'est le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, la mise en place d'une commission ad hoc chargée de reconnaître les réfugiés reconnus par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) qui se sont vu délivrer un titre de séjour, la publication des circulaires d'octobre 2013 et de janvier 2014 permettant aux enfants de ressortissants d'Afrique subsaharienne et sahélienne d'intégrer l'école publique (éducation formelle et non formelle) et l'élaboration en cours de projets de loi relatifs à la migration, l'asile et la traite humaine.